

GAL de l'Est Audois

Compte-rendu du comité de programmation du jeudi 22 septembre 2016

Lieu de réunion : Foyer municipal de Douzens

Mot d'accueil par Monsieur Philippe Rappeneau.

La séance est ouverte à 14H00 sous la Présidence de Magali VERGNES.

La Présidente présente le déroulement de la réunion :

- 1 Quorum
- 2 Point préliminaire suite au CP du 09 juin 2016
- 3 Projets de coopération
- 4 Point d'actualité LEADER
- 5 Questions diverses
- 6 Prochain comité de programmation

1. Quorum

Lors de la vérification du quorum la Présidente constate la présence de 11 votants publics pour 10 votants privés (cf. liste d'émargement et synthèse des présents en annexe 1). Un membre du collège public ne votera pas pour atteindre le double quorum.

1

2. Point préliminaire suite au CP du 09 juin 2016

A l'issue du dernier comité de programmation qui s'est tenu le 09 juin 2016 à Villesèque des Corbières, il a été constaté qu'un membre directement impliqué dans l'un des projets présentés pour avis d'opportunité a assisté et participé aux débats précédant le vote pour sélection. La Présidente rappelle qu'il est nécessaire de signaler son implication directe dans un projet présenté et de sortir de la salle lors des débats et du vote (risque de conflit d'intérêts).

Par conséquent, le compte-rendu (CP) du 09 juin 2016 ne pouvait être validé en l'état et devait faire l'objet d'une information en comité de programmation. Le projet en question ayant déjà avancé, le vote ne sera pas remis en question, cependant, il est demandé à tous les membres du comité de programmation une extrême vigilance sur ces questions afin d'éviter tout soupçon de conflit d'intérêt au sein du GAL car c'est une question à laquelle l'autorité de gestion et la Commission Européenne seront particulièrement attentives.

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

3. Projets de coopération

La Présidente explique que dans la programmation précédente Leader 2007-2013, le GAL des Pays Vignerons porté par le Pays Corbières Minervois a mené plusieurs projets de coopération autour du Canal du Midi d'une part, et les questions de la commercialisation en circuits courts et la valorisation touristique du terroir et du patrimoine avec le GAL du Pays de Balagne en Corse.

La Présidente rappelle l'obligation de réaliser des actions de coopération et le montant de l'enveloppe dédiée qui est de 86 000€. Pour cette nouvelle programmation, différentes pistes ont déjà été identifiées par l'équipe technique.

François GALABRUN présente ces pistes et demande l'avis des membres du comité de programmation :

- Coworking : il existe déjà une coopération transnationale au niveau pyrénéen avec des territoires autour de Toulouse, Bilbao, Montpellier, Barcelone, Saragosse (Cowopy).
- Canal du midi : une coopération autour du canal du midi permettra de poursuivre le travail entrepris dans la programmation 2007-2013 et sera très certainement soutenue au niveau régional pour faire le lien avec des GALs de l'ex-région Midi-Pyrénées.
- Birdwatching ou tourisme avifaune : un grand potentiel grâce au PNR de la Narbonnaise qui abrite de nombreuses espèces d'oiseaux. Un possible partenariat avec le Royaume-Uni. Mme Marie-Calley confirme qu'il y a un intérêt grandissant pour cette thématique et qu'un travail est en cours entre Gîtes de France et la Région. Samuel Jaulmes informe de son travail dans cette thématique et qu'il se tient à disposition du GAL pour plus d'informations.
- Cyclotourisme : Nécessité de proposer des itinéraires et des prestations pour ce type de tourisme. A Gérone, il y aurait un projet d'itinéraire cyclable (Les voies vertes de Catalogne), donc une piste de coopération possible. M. Rufas confirme que le Département de l'Aude s'est beaucoup engagé sur ce thème du cyclotourisme, mais qu'on rencontre des problèmes d'hébergement et qu'il y a un besoin de formaliser l'offre (aires d'accueil, points réparation).
- Mobilité : Rappel de la présence de 5 gares sur le territoire du GAL : comment tirer avantage de cet atout pour favoriser l'inter-modalité ? Voir avec d'autres GALs s'ils ont des projets sur ce thème, notamment en Alsace ?
- AOC bi-produit : Une suggestion de Joël Castany qui souhaiterait une appellation pour les huîtres et les vins Cap Leucate. Cela existerait déjà en Italie.
- Tourisme itinérant

Pas d'autres suggestions de la part des membres du Comité de Programmation.

L'équipe technique et le Président de l'AMCM Gérard Barthez se rendront à un séminaire sur la coopération le 30 septembre 2016, organisée par Leader France. Ils y consulteront les propositions de coopération et les partageront lors du prochain comité de programmation.

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

4. Point d'actualité LEADER

L'Autorité de Gestion a annoncé la mise en place des conventions pour la fin de l'année, ce qui permettra la programmation en décembre 2016. Les paiements devraient pouvoir se faire à partir du début d'année 2017. L'outil de gestion Osiris sera opérationnel d'ici la fin d'année également.

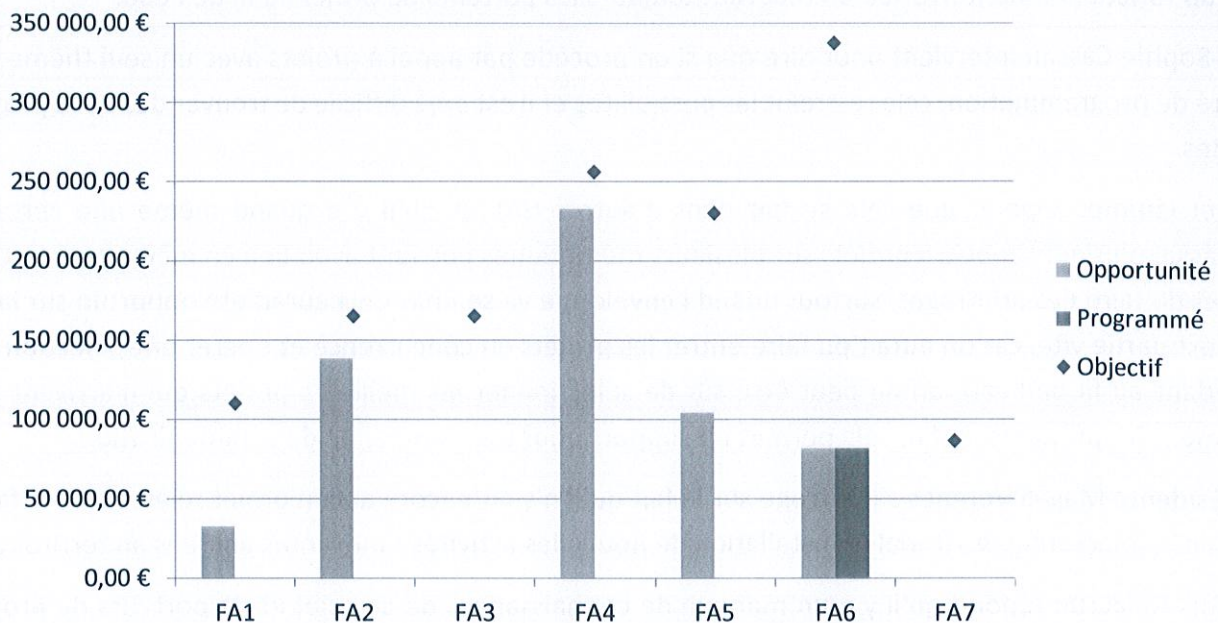
Un plancher FEADER de 20% en taux de participation dans le plan de financement a été mis en place pour limiter le « saupoudrage ». Le taux maximum d'aide publique est défini par chaque GAL dans les fiches actions dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum. Pour le GAL de l'Est-Audois il est de 80% pour les FA 1 à 5 et de 100% pour les FA 6 et 7 (Coopération et Animation) et le taux de cofinancement FEADER est fixé à 80%.

Rappel des différentes réunions auxquelles assistera l'équipe technique du GAL :

- L'association Leader France organise un séminaire les 29 et 30 septembre 2016 à Dijon, avec une journée d'échanges entre les GALs sur la mise en œuvre et la gestion du programme Leader, suivie d'une journée thématique sur la coopération.
- Une réunion InterGAL est prévue fin octobre ou début novembre avec les équipes techniques des 16 GAL de l'ex-Languedoc-Roussillon.
- Des réunions techniques organisées par le service Europe FEADER FEAMP ont lieu par visioconférence toutes les deux semaines.

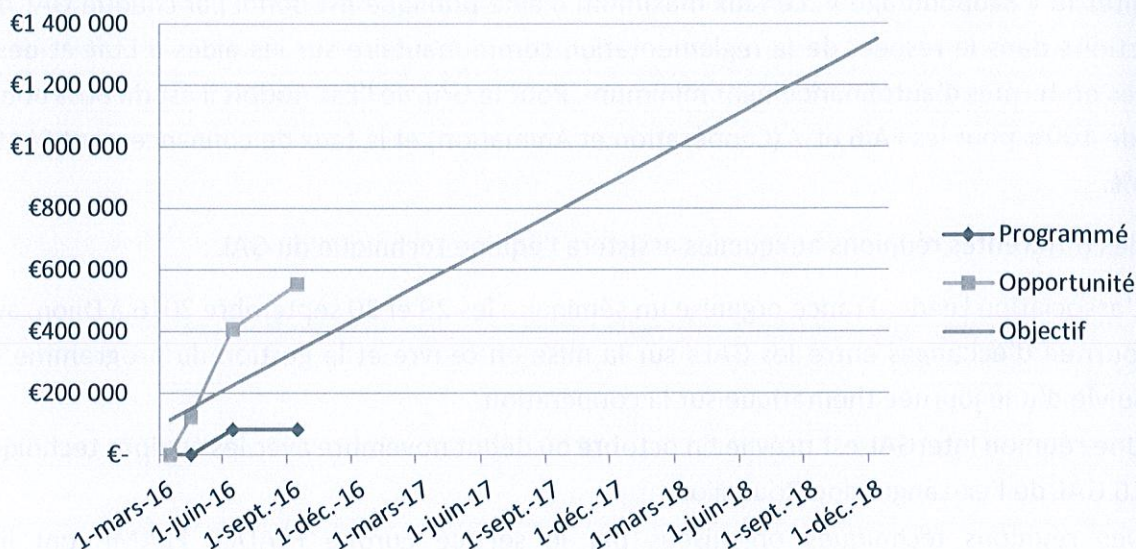
3

5. Avancement de la programmation – Appels à projets



GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

Si tous les projets présentés ce jour pour opportunité reçoivent un avis favorable, nous obtiendrons les montants figurant dans le graphique ci-dessus, et deux enveloppes sont presque entièrement consommées : la fiche action n°2 (Structurer l'offre et l'accès aux services de proximité) à 84% et la fiche action n°4 (Exploiter le potentiel touristique en agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de l'offre touristique) à 91%. Le suivi temporel est quant à lui présenté ci-dessous.



L'Autorité de Gestion incite fortement à procéder à la sélection par appel à projets. François Galabrun propose de lancer trois appels à projets en 2017 avant l'évaluation à mi-parcours. On peut également avoir un fonctionnement hybride en recevant toujours les porteurs de projet au fil de l'eau.

4

Anne-Sophie Cassan intervient pour dire que si on procède par appel à projets avec un seul thème par Comité de programmation, cela restreint les possibilités et il est déjà difficile de trouver des bons projets éligibles.

Samuel Jaulmes répond que cela se fait dans d'autres GAL et qu'il y a quand même une certaine souplesse, plusieurs appels à projets sur plusieurs thématiques pouvant avoir lieu en même temps. Cela permet de faire des arbitrages, surtout quand l'enveloppe va se finir. Cela aurait été opportun sur la FA 4 qui est partie vite, car on aurait pu faire entrer les projets en concurrence et opérer une sélection. En procédant au fil de l'eau, on ne peut être sûr de sélectionner les meilleurs projets qui n'arrivent pas forcément les premiers. Enfin, cela permet un support pour une campagne de communication.

La Présidente Magali Vergnes s'interroge sur le fait qu'il n'y ait encore aucun projet relevant de la fiche action n°3 (Marketing territorial et installation de nouvelles activités innovantes ancrées au territoire).

François Galabrun répond qu'il y a un manque de connaissances de ce sujet et de porteurs de projets potentiels. Le programme Leader a d'autant plus de légitimité sur ces thématiques innovantes.

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

Bernard Ballester réaffirme qu'il sera de plus en plus difficile pour les porteurs de projet privés de faire des demandes d'aide pour leurs projets si on fonctionne en appels à projets.

Samuel Jaulmes relate l'expérience d'autres GAL de la Région dans lesquels l'animateur Leader est présent dans certaines instances des chambres consulaires pour stimuler la candidature de porteurs de projets privés. Il rappelle que les membres du comité de programmation peuvent réfléchir à nouveau sur le contenu des fiches actions et faire des avenants si besoin.

En conclusion, la Présidente du GAL propose qu'un groupe de travail soit mis en place sur ce sujet pour réfléchir à l'opportunité ou non de mener des appels à projets en plus de la sélection au fil de l'eau.

6. Projets à évaluer pour opportunité

Lors du comité technique du 06 septembre 2016, six projets ont été présentés. Les porteurs de projets ont eu deux semaines pour répondre aux interrogations et aux remarques émises par le comité technique. La synthèse de ces remarques et des réponses apportées se trouve en annexe 2.

Deux projets n'ont pas été présentés pour évaluation en opportunité ce jour :

- Le projet « Réhabilitation de bâtiments communaux pour création de services dans l'Agence Postale Communale » de la commune de Saint Pierre des Champs, suite à la mise en place d'un plancher de 20% de FEADER dans les plans de financements, car le taux d'intervention possible pour ce projet était de 12% maximum, compte tenu de l'intervention d'autres cofinanceurs.
- Le projet « Développer les espaces de coworking pour accroître l'attractivité du territoire du GAL de l'Est-Audois » de l'association WAW ! Coworking Narbonne, qui suite aux remarques du comité technique va être retravaillé puis présenté ultérieurement.

1/ « Création d'un commerce de proximité » de la commune de Termes, présenté par Monsieur Hervé BARO, maire de Termes.

Porteur de projet	Commune de Termes
Projet	Création d'un commerce de proximité
Fiche action	FA2
Type d'opération	2.2 Opérations visant l'implantation de points multi-services et/ou multi-partenariaux associant public, privé et/ou population locale y compris les études préalables
Assiette éligible	278 117,00 €
Montant FEADER	72 494,00 €
Observations	Petit commerce de proximité, unité de restauration et café
Avis du comité technique	Le projet rentre dans l'esprit de la stratégie du GAL. Un point positif est qu'il engage des partenariats avec les producteurs locaux, mais il faudra définir les termes des conventions de partenariat. Il manque une étude économique prévisionnelle dans le dossier, ainsi que des détails sur le mode de gestion.
Avis CT	FAVORABLE sous réserve de réalisation d'une étude économique prévisionnelle
Réponses apportées par le PP suite au comité technique	<i>Mode de gestion : Délégation de service public</i> <i>Etude économique : réalisée avec un prévisionnel sur 3 ans, transmise au GAL, jointe au dossier de séance (extrait).</i>

6

Depuis 2 ans, la commune de Termes met à disposition d'un restaurateur des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble de la mairie pour expérimenter la mise en place d'un point de restauration. Le projet consiste à réhabiliter une maison et d'y transférer ce restaurant et d'y implanter un commerce multiservices, qui seront gérés par délégation de gestion de service public.

Questions

- Une question concernant le bouclage du plan de financement :
⇒ La somme sollicitée en FEADER représente 26% du montant global du projet, le reste sera cofinancé par le Département de l'Aude et l'Etat au travers de la DETR (financements acquis), ainsi que la Région (financement sollicité, en attente de réponse).

Discussions

- Question des produits locaux : il faudra être vigilant lors de la programmation à ce que la commercialisation des produits locaux dans le point multiservices soit inscrite dans la convention.
- Il est remarqué que le montant de 72 494€ semble élevé car il s'agit du tiers de l'enveloppe de la fiche action n°2. Réponse : il n'y a pas de plafond pour les demandes dans les fiches actions, donc on ne peut pas refuser pour cette raison.

Vote : favorable à l'unanimité

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

2/ « Port Mahon, étude de faisabilité » de la commune de Sigean, présenté par Monsieur Didier Milhau, 2^{ème} adjoint à la mairie de Sigean en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et Rémi BALTAZAR, directeur général des services de la mairie de Sigean.

Porteur de projet	Commune de Sigean
Projet	Port-Mahon, étude de faisabilité
Fiche action	FA4
Type d'opération	4.2 Appui à la création et à la promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature, d'œnotourisme ou d'agritourisme en lien avec l'itinérance douce et/ou permettant de compléter une offre multi-activités.
Assiette éligible	34 000,00 €
Montant FEADER	21 760,00 €
Observations	Etude pour l'amélioration de l'accueil et le développement du site au niveau touristique, sportif, économique et de loisirs
Avis du comité technique	La fréquentation des ailes de saison, enjeu touristique du GAL, a bien été inscrite dans le cahier des charges de l'étude. Des interrogations sur l'accessibilité du site, qui limitera la fréquentation, d'où l'importance du dimensionnement. Autre question : quelle marge de manœuvre dans ce site protégé ? Le montant semble élevé.
Avis CT	FAVORABLE

7

Il s'agit d'une étude visant à la réhabilitation du site nautique existant et sa transformation en pôle touristique via la restauration de la base nautique existante, la création d'un restaurant qui privilégiera les produits locaux et la valorisation des usages et différents potentiels touristiques de la zone (escalade, randonnée). Le projet est réalisé en partenariat avec le PNR de la Narbonnaise. Ces dernières années, la fréquentation est en hausse et le site de Port Mahon a été identifié comme prioritaire pour les sports de glisse par le Grand Narbonne.

Il comprend 300 et 350ha de plan d'eau. La volonté de la commune de Sigean est d'installer un point de restauration, une base pour les sports de glisse, les sports de pleine nature ainsi que les activités de pêche, en réponse aux attentes identifiées de la part des visiteurs. L'amplitude de fréquentation ciblée est de Pâques à la Toussaint.

Questions

- Une question sur le chiffrage de l'étude qui semble peu élevée pour une étude de ce type :
 - ⇒ Une enveloppe prévisionnelle a été définie pour le projet global, sur laquelle a été appliqué un pourcentage de 5% pour l'étude de faisabilité.
- Interrogation sur la maîtrise foncière du site :
 - ⇒ La maîtrise foncière va être cédée à la commune de Sigean pour la réalisation du projet.

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

Discussions

- Problématique de la fréquentation touristique sur les ailes de saison : le projet a été travaillé conjointement avec François Galabrun en amont pour s'inscrire dans les objectifs du GAL, donc cette problématique a été inscrite dès le cahier des charges de l'étude.
- Une interrogation des membres du comité sur l'incompatibilité entre fréquentation touristique et conservation de l'environnement, le dimensionnement des infrastructures est un enjeu important.

Vote : favorable à l'unanimité

3/ « Association les 3 Vents » dans les Corbières, présenté par Christian Lambert, salarié de l'association.

Porteur de projet	Association Les 3 vents
Projet	Création d'un parc Vélo à Assistance Electrique dans les Corbières
Fiche action	FA1
Type d'opération	1.2 Soutien à la mise en place de services de location de véhicules non-polluants. Exemple : véhicules électriques ou à assistance électrique.
Assiette éligible	51 000,00 €
Montant FEADER	32 640,00 €
Observations	L'association les 3 Vents souhaite acquérir des vélos à assistance électrique pour poursuivre leur activité, qui a déjà lieu actuellement grâce à des VAE loués et pour laquelle l'expérience s'avère positive.
Avis du comité technique	Projet exemplaire sur la dimension partenariale : des conventions de partenariat avec tous les acteurs locaux. Problèmes soulevés : statut associatif pose problème car il s'agit d'une activité commerciale. Bien s'assurer de la maîtrise de foncier et du droit de passage si les circuits empruntent des chemins privés. A priori ils ont l'habitude grâce à l'organisation du trail cathare depuis plusieurs années, sont connus et font de l'entretien de sentiers, donc risque faible.
Avis CT	FAVORABLE sous réserve de changement de statut de la structure
Réponses apportées par le PP suite au comité technique	<i>Le changement de statut aura lieu si le projet obtient un avis d'opportunité favorable, la présidente s'est déjà rapprochée de l'UR SCOP Languedoc-Roussillon et avait rendez-vous le 16 septembre.</i>

8

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

L'association souhaite pérenniser une activité de location de VTT électriques autour de circuits thématiques, qu'ils ont expérimenté cette année en louant des vélos. Ils souhaitent désormais les acquérir. Ce projet comprend de nombreux partenariats avec les acteurs touristiques, agricoles et artisans le long des circuits proposés. C'est un projet dans l'arrière-pays et qui favorise le tourisme dans les ailes de saison.

Questions

- Question sur le bilan pour l'expérience de l'été 2016 et les données chiffrées de fréquentation :
 - ⇒ L'association n'a pas encore de bilan chiffré car la saison n'est pas terminée. Ils se sont lancés cette année avec un parc de 15 vélos, cela leur paraît le bon nombre de vélos à mettre à disposition par rapport à leur fréquentation actuelle. Ils ont également prévu une gamme de vélos variés pour correspondre aux différents besoins, notamment des familles. Ils précisent également qu'ils proposent avant tout la location avec accompagnement.
- Catherine Marie-Calley confirme que l'association a rencontré l'Union des SCOP et qu'un changement de statut est envisagé
 - ⇒ M.Lambert confirme que le changement de statut est prévu mais pas encore défini.

Discussions

- Anne-Sophie Cassan fait remarquer que sur le littoral les loueurs de VAE ont des difficultés car le prix est assez dissuasif, il est donc important de faire le bilan de la saison 2016 de l'association des 3 Vents pour bien dimensionner le parc de VAE.
- Alain Rappeneau répond que l'assistance électrique est quasiment indispensable en zone montagnaise pour les publics moins sportifs alors que sur le littoral, le VAE est en concurrence avec le vélo classique, loué moins cher.
- Interrogation sur la légalité de donner une aide à un acteur privé et des risques de distorsion de concurrence ? Réponse de François Galabrun : il y a un cadre législatif pour ce type de subvention et lors de l'instruction l'Autorité de Gestion veille au bon respect des régimes d'aides d'Etat. Mais il faudra revoir le plan de financement selon le régime d'aides d'Etat dans lequel ce projet s'intègre, car pour les PME par exemple les aides sont limitées à 20-30%.
- Des difficultés à anticiper pour la recherche de cofinanceurs.
- Un projet très intéressant au niveau de la démarche partenariale, qui s'intègre de façon exemplaire dans plusieurs axes de la stratégie du GAL de l'Est-Audois.

Vote : favorable à l'unanimité

4/ « De Ferme en Ferme sur le territoire du GAL de l'Est-Audois » de la Fédération Régionale CIVAM-LRMP, présenté par Raphaële Meignen, animatrice dans l'Aude.

Porteur de projet	FR Civam LRMP
Projet	Mise en place d'une nouvelle opération "De ferme en ferme" sur le territoire narbonnais
Fiche action	FA5
Type d'opération	5.2 Promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tout secteur d'activités économiques
Assiette éligible	24 609,00 € * 28 840,38 €
Montant FEADER	15 749,76 € * 18 457,84 €
Observations	L'opération De Ferme en Ferme (journées portes ouvertes dans plusieurs exploitations, circuit touristique) a déjà eu lieu dans quatre territoires de l'Aude mais jamais sur le territoire du GAL, il s'agit d'organiser cet évènement en été 2017
Avis du comité technique	Une opération qui peut favoriser la structuration de la coopération entre producteurs. Porteur de projet expérimenté dans l'organisation de cet évènement. On ne sait pas quels producteurs seront impliqués, vont-ils trouver suffisamment de diversité de productions ? Proposer de mieux couvrir le territoire du GAL en étendant notamment à la Domitienne en contrepartie d'un cofinancement.
Avis CT	FAVORABLE mais demande d'une meilleure couverture du territoire du GAL
Réponses apportées par le PP suite au comité technique	<i>L'implication des producteurs n'est pas encore fixée et aura lieu dans la phase préparatoire de l'organisation, donc possible d'étendre à tout le territoire du GAL, en créant un ou plusieurs circuits cohérents. Déjà une quinzaine de producteurs identifiés avec produits variés (maraîchage, apiculture, ostréiculture, viticulture...)</i>

10

*NB : lors de la présentation, le montant FEADER demandé apparaissant sur le diaporama était de 15 749,76€ pour une assiette éligible de 24 609€. Il s'agit d'un montant erroné qui n'a pas été rectifié dans la fiche descriptive du projet. A l'oral il a été précisé que la demande porte sur 18 457,84 € pour une assiette éligible de 28 840,38 €, conformément au formulaire de demande reçu par le GAL le 21/07/2016.

Ce projet consiste à organiser une journée portes ouvertes dans des exploitations agricoles, afin de :

- Faire découvrir, informer, sensibiliser le grand public résident ou visiteur
- Faire connaître et valoriser les richesses paysagères
- Tisser des liens durables avec les consommateurs pour développer les circuits courts toute l'année.

En termes de planning, il y aura trois étapes :

- Préparation de l'opération (juillet 2016 – printemps 2017)
- Mise en œuvre (printemps-été 2017)
- Bilan et suivi (automne – décembre 2017)

Le principe est que la première année la FR CIVAM se charge de la mise en place de l'opération, puis les agriculteurs se fédèrent en association pour porter cette journée chaque année. L'idée est donc de créer un collectif qui s'autonomisera pour 2018. Dans le département de l'Aude, quatre groupes sont déjà existants et organisent les portes ouvertes à des dates différentes pour ne pas se faire concurrence.

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

Questions

- Question sur les types de productions qui seront représentées :
 - ⇒ On recherche un maximum de diversité, et il est envisagé d'intégrer l'aquaculture et la pêche pour ce circuit. Parmi les agriculteurs déjà identifiés, il y a des éleveurs ovins, volaille, des apiculteurs, maraîchers, viticulteurs. En termes de localisation, les exploitations se situent dans le Minervois, le littoral et les Corbières. La participation des fermes n'est pas encore arrêtée.
- Il est demandé si l'opération peut être étendue à d'autres EPCI que le Grand Narbonne, notamment la Domitienne :
 - ⇒ Concernant la Domitienne, il faudra vérifier auprès du groupe CIVAM de l'Hérault que c'est possible, car il existe déjà une opération de Ferme en Ferme dans le département qui entre dans le cadre national. Il est possible d'étudier la faisabilité de les intégrer à un circuit qui reste cohérent, et trouver des contacts.

Discussions

Une opération qui peut créer du lien entre les producteurs et permettre la valorisation des produits locaux. Concernant le cofinancement, la FRCIVAM a pour le moment sollicité uniquement le Grand Narbonne, mais pourra demander une participation aux autres EPCI si des fermes de leur territoire sont intégrées à l'opération.

Vote : favorable à l'unanimité

7. Questions diverses

Intervention de Samuel Jaulmes pour inciter l'équipe technique du GAL à envoyer rapidement les dossiers en instruction. Pour le moment, les conventions et les outils administratifs n'étaient pas prêts, donc on patientait pour que le dossier soit envoyé une fois lancées les procédures de mise en concurrence (demandeurs soumis à la réglementation sur les marchés publics), pour être au plus juste au niveau du plan de financement. A présent, on peut envoyer les dossiers en instruction même si les entreprises ne sont pas encore sélectionnées.

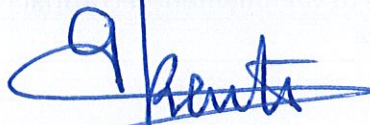
8. Prochain comité de programmation

La prochaine réunion du comité de programmation aura lieu à la communauté de communes de La Domitienne le 1^{er} ou 8 décembre 2016. La séance est levée à 16h.

A Narbonne, le 13/02/2017

Le Président de l'AMCM,
Gérard BARTHEZ

La Présidente du Comité de Programmation,
Magali VERGNES



GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée
c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

ANNEXE 1

Liste des membres présents

Membres présents et votants :

Collège Public		Collège Privé	
BARO Hervé	Titulaire	BALLESTER Bernard	Titulaire
BARTHEZ Gérard	Titulaire	DE CHEVRON VILLETTE Nicolas	Titulaire
BOUQUET Jean-Claude	Suppléant	JOSSERAND Denis	Titulaire
CASTY Gilles	Titulaire	LIBEYRE Nelly	Suppléante
GALIBERT Jean-Louis	Titulaire	MARIE CALLEY Catherine	Suppléante
GUIBBERT Jean-François	Titulaire	PHILIPPE Raymonde	Suppléante
RAPPENEAU Philippe	Titulaire	PIERONI Eliane	Suppléante
REBOUL Catherine	Titulaire	POLONI Hélène	Titulaire
ROUFFIA Evelyne	Titulaire	RATIA Laurent	Titulaire
RUFAS Brice	Titulaire	THIRIOT Carole	Suppléante
VERGNES Magali	Titulaire		
PHALIP Philippe	Remplaçant M.FOUICH (titulaire)	VERNEDE Olivier (non votant)	Représentant Jérôme HERVOUET

12

Experts à voix consultative : Messieurs Michel CANO et Rémi IBANES.

Invités / Techniciens présents :

NOM Prénom	Structure
BOSCH Danièle	Directrice service politiques territoriales de développement durable, CA le Grand Narbonne
BRESSON Damien	Chargé du développement territorial CC Piémont d'Alaric
CASSAN Anne-Sophie	CCI Narbonne
CHAMPRIGAUD Alain	Chef de service pôle territoire CA11
FABRE Jean-Luc	Conseil départemental Hérault
JAULMES Samuel	Conseil Régional Occitanie, service Europe FEADER FEAMP
GALABRUN François	Directeur / Coordonateur GAL EA
GRENTZINGER Camille	Gestionnaire GAL EA
LAFAGE Charlotte	Chargée de mission CC Piémont d'Alaric
LIOT DASSAGATE Sabrina	Directrice Pôle développement territorial CC La Domitienne
MAHE Caroline	Coop de France

GAL Est-Audois - Association Minervois Corbières Méditerranée

c/o Le Grand Narbonne – Hôtel d'agglomération – 12 bd F.Mistral – CS 50 100 – 11 785 NARBONNE CEDEX

Tel : 04 68 58 14 58 Poste 5041 / 06 33 20 39 15

Annexe 2 : tableau de synthèse du comité technique du 06/09/2016

Porteur de projet	Projet	Fiche action	Type d'opération	Assiette	Montant	Observations	Avis du comité technique	Avis CT	Réponses apportées par le porteur de projet suite au comité technique
Commune de Termes	Création d'un commerce de proximité	FA2	2.2 Opérations visant l'implantation de points multi-services et/ou multi-partenariaux associant public, privé et/ou population locale y compris les études préalables	278 117,00 €	72 494,00 €	Petit commerce de proximité, unité de restauration et café	Le projet rentre dans l'esprit de la stratégie du GAL. Un point positif est qu'il engage des partenariats avec les producteurs locaux, mais il faudra définir les termes des conventions de partenariat. Il manque une étude économique prévisionnelle dans le dossier, ainsi que des détails sur le mode de gestion.	FAVORABLE sous réserve de réalisation d'une étude économique prévisionnelle	<i>Mode de gestion : Délégation de service public Etude économique réalisée avec un prévisionnel sur 3 ans, transmise au GAL</i>

Porteur de projet	Projet	Fiche action	Type d'opération	Assiette	Montant	Observations	Avis du comité technique	Avis CT	Réponses apportées par le porteur de projet suite au comité technique
Commune de Saint-Pierre-des-Champs	Réhabilitation de bâtiments communaux pour création de services dans l'Agence Postale Communale	FA2	2.2 Opérations visant l'implantation de points multi-services et/ou multi-partenariaux associant public, privé et/ou population locale y compris les études préalables	97 950,14 €	11 310,09 €	Réhabilitation de l'Agence Postale Communale en point multiservices + bureaux de la mairie Création de service d'aide aux démarches administratives, vente de produits locaux, point relais pour le transport à la demande, dépôt de pain, gaz, bibliothèque	Pas seulement de la réhabilitation mais un projet global, une logique communale avec grande diversité de services et maintien de l'emploi de l'agent actuellement à temps partiel. Une partie de la rénovation concerne le bureau du maire et le secrétariat et a été exclue de l'assiette éligible par la Région, suivant un prorata de surface. A voir si on procède de même. Manque une étude économique prévisionnelle dans le dossier et des éléments justifiant la réponse à une demande avérée (étude d'opportunité). Déjà beaucoup de cofinancements obtenus : quelle plus-value de Leader ?	idem Termes FAVORABLE sous réserve de réalisation d'une étude économique prévisionnelle	<i>Demande basée sur un sondage auprès de la population, pas d'étude d'opportunité. Objetif double : fournir des services non présents sur la commune actuellement et maintenir et diversifier l'emploi de l'agent postal, qui sera formée pour réaliser les différents services proposés. Envisagent de mettre en place un service d'aide aux courses via le drive, possibilité d'être également un point de livraison de paniers produits locaux. Ont déjà fait dépôt de pain ponctuellement quand le boulanger ne peut pas assurer la tournée.</i>

Porteur de projet	Projet	Fiche action	Type d'opération	Assiette	Montant	Observations	Avis du comité technique	Avis CT	Réponses apportées par le porteur de projet suite au comité technique
Commune de Sigean	Port-Mahon, étude de faisabilité	FA4	4.2 Appui à la création et à la promotion de nouvelles prestations touristiques de pleine nature, d'œnotourisme ou d'agritourisme en lien avec l'itinérance douce et/ou permettant de compléter une offre multi-activités.	34 000,00 €	21 760,00 €	Etude pour l'amélioration de l'accueil et le développement du site au niveau touristique, sportif, économique et de loisirs	La fréquentation des ailes de saison, enjeu touristique du GAL, a bien été inscrit dans le cahier des charges de l'étude. Des interrogations sur l'accessibilité du site, qui limitera la fréquentation, d'où l'importance du dimensionnement qui sera fait. Autre question : quelle marge de manoeuvre dans ce site protégé ? Le montant semble élevé, à affiner.	FAVORABLE	
Association Les 3 vents	Création d'un parc Vélo à Assistance Electrique dans les Corbières	FA1	1.2 Soutien à la mise en place de services de location de véhicules non-polluants. Exemple : véhicules électriques ou à assistance électrique.	51 000,00 €	32 640,00 €	L'association les 3 Vents souhaite acquérir des vélos à assistance électrique pour poursuivre leur activité, qui a déjà lieu actuellement grâce à des VAE loués et pour laquelle l'expérience s'avère positive.	Projet exemplaire sur la dimension partenariale : des conventions de partenariat avec tous les acteurs locaux. Problèmes soulevés : statut associatif pose problème car il s'agit d'une activité commerciale. Bien s'assurer de la maîtrise de foncier et du droit de passage si les circuits empruntent des chemins privés. A priori ils ont l'habitude grâce à l'organisation du trail cathare depuis plusieurs années, sont connus et font de l'entretien de sentiers, donc risque faible.	FAVORABLE sous réserve de changement de statut de la structure	Le changement de statut aura lieu si le projet obtient un avis d'opportunité favorable, la présidente s'est déjà rapprochée de l'UR SCOP Languedoc-Roussillon et a rendez-vous le 16 septembre.

Porteur de projet	Projet	Fiche action	Type d'opération	Assiette	Montant	Observations	Avis du comité technique	Avis CT	Réponses apportées par le porteur de projet suite au comité technique
FR Civam LRMP	Mise en place d'une nouvelle opération "De ferme en ferme" sur le territoire narbonnais	FA5	5.2 Promotion et commercialisation des produits issus du périmètre du GAL en circuits courts tout secteur d'activités économiques	24 609,00 €	15 749,76 €	L'opération De Ferme en Ferme (journées portes ouvertes dans plusieurs exploitations, circuit touristique) a déjà eu lieu dans quatre territoires de l'Aude mais jamais sur le territoire du GAL, il s'agit d'organiser cet événement en été 2017	Une opération qui peut favoriser la structuration de la coopération entre producteurs. Porteur de projet expérimenté dans l'organisation de cet évènement. On ne sait pas quels producteurs seront impliqués, vont-ils trouver suffisamment de diversité de productions ? Proposer de mieux couvrir le territoire du GAL en étendant notamment à la Domitienne en contrepartie d'un cofinancement.	FAVORABLE mais demande d'une meilleure couverture du territoire du GAL	L'implication des producteurs n'est pas encore fixée et aura lieu dans la phase préparatoire de l'organisation, donc possible d'étendre à tout le territoire du GAL, en créant un ou plusieurs circuits cohérents. Déjà une quinzaine de producteurs identifiés avec produits variés (maraîchage, apiculture, ostréiculture, viticulture...)

Porteur de projet	Projet	Fiche action	Type d'opération	Assiette	Montant	Observations	Avis du comité technique	Avis CT	Réponses apportées par le porteur de projet suite au comité technique
WAW ! Narbonne	Développer les espaces de coworking pour accroître l'attractivité du territoire du GAL	FA3	3.3 Appui à la création d'outils mutualisés (associant plusieurs acteurs économiques publics et/ou privés) d'observation et de développement économique. Exemples : Espaces de Coworking, Espaces de télétravail, Plateforme e-commerce d'approvisionnement ou de commercialisation de produits locaux, groupement d'employeurs.	43 500,00 €	27 800,00 €	Organisation d'un évènement à destination du grand public, des collectivités et des entreprises pour promouvoir le télétravail et le coworking, mise en réseau des espaces de coworking existants, promotion et communication de l'espace existant	Rappel de la possibilité de dépenser 10% de l'enveloppe à Narbonne. Un évènement du même type organisé en Midi-Py en 2015, des réseaux existants (CowoPy, CowoCat) et un sujet possible de coopération transfrontalière avec des territoires de Catalogne ou Pays Basque. Interrogations sur la pertinence et la priorité de ce projet pour le GAL. Le porteur de projet devra mieux préciser les retombées pour le territoire rural du GAL. Il s'agit d'un type d'opération défini dans la stratégie, mais on pensait plutôt à des espaces mutualisés en milieu rural. Proposition d'exclure la partie promotion de l'espace qui fait partie du fonctionnement de l'asso, mais intérêt pour l'organisation de l'évènement. Nécessité d'une étude de faisabilité : quel est le potentiel d'utilisateurs ? Quel type ? Combien d'indépendants ou de télétravailleurs sur le territoire, et combien prêts à venir dans ce genre d'espace ?	FAVORABLE pour la partie organisation d'évènement et DEFAVORABLE pour les aspects promotion et communication. Demande d'une étude sur le potentiel d'utilisateurs.	Les aspects de promotion et communication font partie de l'auto-financement, il s'agit principalement de contributions en nature. Le projet va être retravaillé puis représenté ultérieurement.

